

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

Objet :

**Marché fourniture des
Repas de restauration
Scolaire, para scolaire et
Portage à domicile**

N° : D - 2022-09-05-06

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard GUERRERE, Géraldine ESCANDE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA.

Procurations : M. Julien RIBES à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie CHOLLET à M. René COUSIN, M. Olivier MONROS à M. Jean-François GUIBBERT, Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE

Absent : M. Julien PUJOL

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

Monsieur le Maire informe le conseil que l'actuel marché de fourniture des repas scolaires, para scolaires et portage de repas à domicile, actuellement détenu par le fournisseur SHCB (reprise du contrat détenu par l'Occitane de Restauration) arrive à échéance au 31/12/2022 et qu'il convient de lancer la procédure de mise en concurrence pour le renouveler.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 6 procurations,

Approuve le renouvellement du marché de restauration scolaire, para scolaire et portage de repas à domicile,
Charge Monsieur le Maire d'établir le cahier des charges avec la commission compétente, de lancer le marché public correspondant et de retenir le prestataire reconnu mieux-disant par la CAO compétente.
Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le 09 SEP. 2022

ID : 034-213401359-20220905-D2022_09_05_006-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 8 SEP. 2022
Et publication ou notification
Du 09 SEP. 2022
Le Maire :

